

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario

Ontario K7L 1X3

Bid Fax: (613) 545-8067

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet						
3D Printer						
Solicitation No N° de l'invitation		Date				
W0114-155166/A		2014-12-05				
Client Reference No N° de référence du client						
W0114-15-5166	W0114-15-5166					
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$KIN-610-6505						
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	° VI	ME		
KIN-4-42155 (610)						
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire						
at - à 02:00 PM on - le 2015-01-19				Eastern Standard Time EST		
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Bu	yer Id - Id de l'acheteur		
Correia-Reid, Vincent			kiı	n610		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No N° de FAX				
(613) 545-8738 ( )		(613) 545-8067				
Destination - of Goods, Service	•					
Destination - des biens, servic						
DEPARTMENT OF NATIONAL	AL DEFENCE					
CFB KINGSTON 19 GENERAL CRERRAR CR	EC CAMVED DI DC					
KINGSTON	ES SAWTER DEDO					
Ontario						
K7K7B4						
Canada						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



Solicitation No. - N° de l'invitation W0114-155166/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0114-15-5166

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-4-42155

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin610

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**VOIR CI-JOINT** 

Buyer ID - Id de l'acheteur kin610 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# File No. - N $^{\circ}$ du dossier KIN-4-42155

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE :	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 1.2	BESOINCOMPTE RENDU	
	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE :	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE !	5 – ATTESTATIONS	4
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	5
PARTIE (	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	5
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
6.2	BESOIN	5
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
6.4	Durée du contrat	6
6.5	RESPONSABLES	6
6.6	PAIEMENT	7
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	8
ANNEXE	E « A »	9
BESO	IN	9
ANNEXE	E « B »	10
RΔSF	DE PAIEMENT	10

KIN-4-42155

kin610 CCC No./N°

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Le besoin est détaillée sous l'annexe « A ».

#### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2104-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-4-42155

Buyer ID - Id de l'acheteur kin610 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

File No. - N° du dossier KIN-4-42155

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Un prix doit être provenu pour l'item identifié sous Annexe « B » Base de Paiement.

## 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

File No. - N° du dossier KIN-4-42155 Buyer ID - Id de l'acheteur kin610 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u>. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

- **6.1.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.2 Besoin

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Buyer ID - Id de l'acheteur kin610 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier KIN-4-42155

## 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel

4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence

4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars, 2015.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Vincent Correia Reid

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Direction : Approvisionnement Kingston Adresse : 86 rue Clarence, 2eme étage

Kingston, Ontario K7L 1X3

Téléphone : 613-545-8738 Télécopieur : 613-545-8068

Courriel: vincent.correia-reid@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : TPSGC inclura cette information à l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Téléphone : _	
Télécopieur :	
Courriel	

Solicitation No. - N° de l'invitation W0114-155166/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W0114-15-5166

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-4-42155

Buyer ID - Id de l'acheteur kin610 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 6.6 Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre les factures en accord avec la section nommé "Présentation des factures" des conditions générales.

#### 6.8 Attestations

#### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

# 6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en \_\_\_\_\_ (indiquez la province), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

 $\label{eq:continuous} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \; \text{de l'invitation} \\ W0114-155166/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \; \text{de réf. du client} \\ W0114-15-5166 \end{array}$ 

Amd. No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier KIN-4-42155

Buyer ID - Id de l'acheteur kin610 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel, 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence, et 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence);
- c) les conditions générales 2010A (2014-09-25);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission)

### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA G1005 (2008-05-12) - Assurance

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-4-42155

Buyer ID - Id de l'acheteur kin610 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **ANNEXE « A »**

## **BESOIN**

Le Département de génie mécanique et génie aérospatial a besoin d'un système d'imprimante-3D du bureau basé sur la poly-résine, ayant les capacités suivantes :

- Volume net de 12 x 8 x 6 pouces (30.5 x 20.3 x 15.2 cm);
- Épaisseur de couche minimale de 28 microns (0.001 pouces / 0.0254 mm);
- Différents matériaux des modèles comprenant : matériau rigide-clair/transparent, matériau résistant-aux hautes températures, matériau rigide-opaque et matériau semblable à polypropylène simulé;
- Le matériau de support ne doit pas utiliser de la cire.
- Un logiciel compatible avec Windows 7;
- Une trousse de démarrage comprenant l'équipement, le support, et les matériaux nécessaire pour opérer l'imprimante-3D dès qu'elle soit livrée et installée;
- Système de nettoyer du matériau de support, basé sur l'eau;
- Cabinet/système de support intégré pour l'imprimante-3D;
- Livraison & installation de l'équipement sur-place;
- Entraînement pour l'utilisation de l'équipement fait sur-place et en Anglais;
- Au moins une (1) tête d'impression de rechange.

Le Département de génie mécanique et génie aérospatial fournira une ordinateur dédié si le système d'imprimante-3D du bureau en a besoin.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-4-42155

Buyer ID - Id de l'acheteur  $kin 610 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

## ANNEXE « B »

## **BASE DE PAIEMENT**

Les prix sont tout compris en dollars canadiennes. La TVH ne sera pas incluse dans le prix et doit figurer séparément sur les factures.

No.	Description	Nombre requis	Prix unitaire
1	Imprimante-3D comme par Annexe A	1	